



## LA CFDT revendique une prise en charge employeur PLUS IMPORTANTE de la cotisation Santé.

Actuellement la direction prend en charge la moitié de la cotisation Santé ce qui correspond au minimum légal.

Un grand nombre d'entreprises du CAC 40 vont au-delà de cette prise en charge minimum.

VITAMINEZ LE  
DIALOGUE SOCIAL !



**POUR UNE COUVERTURE SANTÉ  
PERFORMANTE ...**

C...F...D...T...



Cette année, la CGC-CFE, avec l'appui de la direction, a essayé d'imposer une **surcomplémentaire hospitalière** qui aurait occasionné une **augmentation des cotisations** pour les salariés. Devant notre refus catégorique (suivi par la CGT), nous avons réussi à faire comprendre son inutilité.

Néanmoins la direction a démontré, par ce biais, qu'elle était prête à augmenter le budget alloué pour prendre en charge la couverture santé des salariés de la compagnie

De ce fait, la Cfdt demande l'ouverture de négociations pour une prise en charge d'au moins 75% de la cotisation Santé, sans surcomplémentaire, par l'employeur, ce qui aurait pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat de tous les salariés STMICROELECTRONICS.

